



SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

|                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° 2025-054                                                                              | L'an deux mille vingt-cinq et le deux octobre à 18 h.<br>Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire. |
| Date convocation : 26/09/2025                                                            |                                                                                                                                                                                                                                 |
| Présents :                                                                               | M. Alain BIOLA, Mme Geneviève CAUSSIDERY, M. Vincent CANALS, Mme Sabine RATIE, M. Christian CASSAN, Mme Francine MARTIN-ABBAL, M. Michel SANCHEZ, Mme Christine PUECH, M. Christian GOHIER,                                     |
| Absents - Excusés                                                                        | Mme Nathalie CERVERA, Mme Catherine VINDRINET, Mme Isabelle CATTIN, Mme Adeline VERNIERES, M. Vincent ARGENTIERI, M. Jean-Jacques CORON                                                                                         |
| Procurations :                                                                           | Mme Marie-Agnès SCHERRER donne procuration à Mme Francine MARTIN-ABBAL                                                                                                                                                          |
| Elus en exercice : 16<br>Présents : 9<br>Absents : 6<br>Procurations : 1<br>Votants : 10 | <b>Objet : Modification des tarifs des concessions du cimetière</b><br><br><b>Secrétaire de séance : Vincent CANALS</b>                                                                                                         |

Vu la délibération du 23 juillet 2008 fixant les tarifs des concessions au cimetière communal à compter du 01/01/2009  
Vu la délibération du 24 avril 2014 fixant un nouveau tarif pour les concessions au cimetière communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 23 juillet 2008 et du 24 avril 2014 fixant les différents tarifs des concessions au cimetière communal.

Monsieur le Maire propose de revoir ces tarifs à compter du 2 octobre 2025 de la façon suivante sans modifier les conditions d'attribution et le règlement concernant les différents types de concessions :

- Concession et cinéraire perpétuelle : 1 500 €
- Concession et cinéraire cinquantenaire : 1 000 €
- Concession et cinéraire trentenaire : 800 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- D'APPROUVER les propositions de Monsieur le Maire
- DE DIRE que le règlement de la concession s'effectuera auprès du receveur municipal

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 06 octobre 2025
- Affiché en Mairie le 06 octobre 2025

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Alain BIOLA



Le Secrétaire de séance,

  
Vincent CANALS